

RÉPUBILIQUE FRANCAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2022/37

- 1. Commande Publique
- 1.4 Autres types de contrats

DECISION DU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC MONSIEUR JACQUES EXBALIN POUR UNE CONFERENCE SUR « LA POLLUTION PAR LES DECHETS PLASTIQUES » ET DES ATELIERS A L'ECOLE DU PARC

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention proposée par Monsieur Jacques EXBALIN, Conférencier;

<u>DÉCIDE</u>

ARTICLE 1: De signer la convention avec Monsieur Jacques EXBALIN, Conférencier (domicilié 1 allée des Druides – 91800 BOUSSY-SAINT-ANTOINE) :

ARTICLE 2: Dit que cette convention comprend :

- une conférence sur le thème de « La pollution par les déchets plastiques » qui se déroulera le 14 mai à 18h30 à la salle J.B Corot,

- 5 ateliers à l'école primaire du Parc les 9 et 10 juin 2022

ARTICLE 3: Dit que le montant total de la prestation sera de 825 € T.T.C (huit cent vingt-cing euros);

ARTICLE 4: De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous

forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

<u>ARTICLE 5</u>: Dit que la dépense est prévue au Budget primitif.

ARTICLE 6: La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 12 mai 2022

Décision affichée le :

17 MAI 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

Patrick RAUSCHER

Le Maire